

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 9

Artikel: Les syndicats et la transformation de l'économie
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

26^{me} année

Septembre 1934

N° 9

Les syndicats et la transformation de l'économie.

Par Max Weber.

Dans un article, paru dans la *Revue syndicale* de mai 1934, page 137, nous avons cité les mouvements qui travaillent à la réorganisation de l'économie sous forme d'un Etat corporatif: le front national le mouvement catholique-conservateur et les milieux des artisans et des classes moyennes. Nous avons exposé également, dans quel sens ces mouvements tendent à instituer une économie corporative, les frontistes et les catholiques-conservateurs en particulier dans l'intention de consolider leur puissance politique ou même leur dictature en synchronisant l'économie et en imposant leur conception mondiale au reste de la population, tandis que le mouvement des classes moyennes cherche avant tout à assurer l'existence des petites entreprises menacées par la crise.

Quelle est donc l'attitude du mouvement ouvrier, en particulier des syndicats, à l'égard des efforts tentés en vue de cette réforme économique?

Le mouvement ouvrier aspire depuis toujours à cette organisation de l'économie. A une époque, où il n'existait encore aucun mouvement de rénovation et où les chefs actuels étaient encore d'ardents partisans du libéralisme, de ce libéralisme qu'ils ne peuvent assez maudire actuellement, les syndicats reconnaissent déjà que les formes actuelles de l'économie ne répondent pas à la nécessité de l'heure.

Les organisations ouvrières se sont rendues compte depuis longtemps que les crises économiques périodiques étaient une conséquence directe de la libre concurrence et qu'on ne les surmonterait qu'en organisant l'économie publique et mondiale. C'est pourquoi le programme de travail de l'Union syndicale suisse stipule:

« Ce qui est beaucoup plus important encore que l'amélioration de la technique et de l'organisation dans chaque entre-

prise, c'est la rationalisation de l'économie, c'est-à-dire la suppression du gaspillage et des sources de pertes dues à la concurrence économique. La Suisse ne se maintiendra avec succès dans la lutte de concurrence internationale que par la concentration organisée de toutes les forces de l'économie. »

Notre programme de travail préconise encore que les organisations économiques devraient être consultées afin de rendre possible la collaboration en vue de l'économie dirigée, mais que cette organisation ne devrait pas se faire sur une base capitaliste privée mais dans l'intérêt de la communauté.

Le mouvement ouvrier ne saurait renoncer maintenant à la revendication qu'il pose depuis des dizaines d'années concernant l'organisation de l'économie, au moment où de nombreux autres milieux se rallient à ce point de vue. Mais il sera de la plus grande prudence dans la poursuite de ce but, car sous le couvert de la « rénovation économique » se trament actuellement toutes sortes d'actions qui ont un autre but.

Il va de soi que les organisations ouvrières rejettent tout projet ou attaque qui d'une manière ou d'une autre pourraient porter préjudice au principe de la démocratie. Les syndicats sont des formations démocratiques. Ils ne peuvent prospérer et remplir leurs tâches consciencieusement que dans l'atmosphère d'une démocratie. Les syndicats seront donc appelés à lutter âprement contre toute tentative d'organisation corporative qui serait une menace pour la démocratie et ils renonceront plutôt à la réalisation partielle de leur programme, si elle devait menacer en quoi que ce soit les conquêtes remportées jusque là et le mouvement ouvrier libre.

En d'autres termes: Il faut faire une distinction très nette dans les questions touchant uniquement l'organisation de l'économie et qui devront encore être modifiées dans le domaine politique et dans celui de la vie spirituelle. Les syndicats luttent en faveur d'une économie dirigée *tout en défendant les libertés démocratiques individuelles*. L'organisation de l'économie ne doit pas entraîner une restriction de ces libertés. Au contraire, il faut qu'elle permette à la démocratie de déployer ses effets bien-faisants, alors qu'aujourd'hui elle est souvent employée à une fin contraire par les puissances économiques. C'est dans ces conditions seulement que les syndicats pourront collaborer à la réorganisation de l'économie.

Lorsqu'on cherche à se représenter ce que sera en réalité la nouvelle forme économique, on se heurte tout d'abord à une foule de questions particulières, dont nous aimerions faire ressortir les plus importantes.

Il n'existe en général aucun schéma.

Le mouvement ouvrier a commis une erreur jusqu'ici en répandant sous une forme trop absolue l'idée de l'organisation

de l'économie. On s'est trop peu rendu compte que la vie économique donne à maints domaines une forme tout autre que celle que l'on se représentait tout d'abord. Celui auquel le développement de l'économie aura appris quelque chose, sait que ce développement se fait sous une *forme organique*. On peut naturellement tendre à des formes déterminées, mais elles ne s'imposeront à la longue que si elles sont en accord avec cette croissance organique et en particulier si elles s'adaptent aux circonstances du moment. On peut opérer par la force, il est vrai, mais si les mesures imposées ne s'adaptent pas aux conditions en vigueur, elles restent à l'état de projet et ne peuvent être appliquées, ou du moins que moyennant une telle dépense d'effort qu'elles ne n'atteignent pas leur but.

Il ne faut également pas songer à réformer l'économie suivant un schéma, car la vie économique actuelle est compliquée à un point que nulle forme ne parviendrait à s'imposer. L'économie dirigée en tant que *principe absolu* n'a pas plus d'avenir que le libéralisme économique n'est parvenu à s'imposer tout à fait en son temps.

Théoriquement, le principe de la liberté économique totale ou l'idéal d'une économie, liée jusque dans ses plus infimes détails, se soutient. Dans la pratique néanmoins, il s'établira toujours d'une manière ou d'une autre un compromis entre ces deux pôles extrêmes (exactement comme l'individualisme et le collectivisme sont les deux flèches extrêmes de direction, entre lesquelles oscillent les formes de la société). Au XIX^{me} siècle, l'économie libre était bien près d'être réalisée. Au XX^{me} siècle, le pendule s'incline fortement vers une liaison économique. C'est précisément en commettant des exagérations dans ce sens que l'on pourrait provoquer un recul dans le sens contraire. L'histoire de l'économie abonde en exemples de ce genre.

Les partisans d'un Etat corporatif, pour autant qu'ils présentent des propositions dignes d'être prises au sérieux, ont le tort de tout mettre en jeu. A l'exemple des sectaires, ils croient pouvoir surmonter toutes les difficultés de la vie sociale par leur remède universel: liaison, économie fédérative au lieu d'une action économique autonome. Les représentants du libéralisme économique n'auront pas de peine à opposer des arguments plausibles à ces exagérations.

Dans l'étude sérieuse qu'il consacre à l'économie, le mouvement ouvrier est beaucoup plus avancé. *L'individualisme, la liberté et la responsabilité dans le cadre d'un ordre social qui cherche à réaliser la réglementation raisonnable de la production et l'équilibre social*, voilà ce à quoi il faut tendre. (Ces idées ont été émises il y a longtemps déjà par Heimann, Lederer et d'autres.)

Il ne s'agit donc pas, comme le prétendent nos adversaires, de supprimer totalement la personnalité et chaque entreprise en tant que facteur et de tout remplacer par une économie collective

anonyme. La responsabilité personnelle et l'initiative doivent être maintenues à tout prix. Sans elles, même une économie bolchévique ne saurait subsister à la longue.

Il en est exactement de même en ce qui concerne un problème très important, celui

du rôle de l'Etat.

Nombreux sont ceux qui en pleine vie économique sont persuadés que la libre concurrence ne pourra plus être maintenue. Mais dès qu'un projet concret, préconisant la coalition de toutes les forces de l'économie suisse, est présenté (l'initiative de crise, par exemple), ils s'enchevêtrent et déclarent qu'il s'agit d'un socialisme d'Etat.

Le mouvement ouvrier et surtout la théorie socialiste n'a pas peu contribué à opérer avec tant de succès par le seul fait d'avoir agité le spectre du « socialisme d'Etat ». Car trop souvent, lors de l'élaboration de propositions concrètes, on a éludé les difficultés en déclarant simplement: l'Etat le fera.

Quel rôle s'attribuera l'Etat dans l'économie dirigée? L'Etat n'est nullement une formation anonyme, mais au contraire, la communauté organisée: l'Etat, c'est nous. L'organisation étatique domine toute la vie sociale, afin de faire régner l'ordre partout où cela est nécessaire. Mais l'Etat se déchargera autant que possible de ses fonctions sur l'ordre, sur des formations qui lui sont subordonnées, tels que les cantons, les communes et les organismes économiques. Les organisations d'entraide des divers groupes d'intérêts économiques en particulier peuvent décharger l'Etat de plus d'une tâche.

Nous pouvons même dire que le principe suivant devrait faire loi: Essayer avant tout de *s'en sortir soi-même* et si cela ne va pas, demander l'aide de l'Etat.

Cela ne serait naturellement faisable que pour autant que les conditions de pouvoir social ne varient pas trop. C'est ainsi que les syndicats ne pourraient jamais admettre que la politique sociale d'Etat soit supprimée et remplacée par des « ententes libres » entre les organisations économiques participantes, comme le voudraient les partisans de l'Etat corporatif. La réglementation des conditions de travail par le contrat collectif n'est certainement pas à dédaigner, mais il existe des exigences minima dans les conditions de travail qui doivent être fixées par la loi (par exemple: la durée maximum du travail, l'hygiène dans les fabriques) tout d'abord, parce que les contrats collectifs sont loin de s'appliquer à tous les ouvriers, et même si tous les ouvriers en bénéficieraient, ils ne suffiraient pas à défendre les revendications justifiées de la main-d'œuvre.

Le moyen de s'en tirer seul est encore limité dans tous les domaines où la suprématie de l'Etat est à même d'imposer une réglementation. Ici entre en ligne de compte tout ce qui concerne

la politique commerciale extérieure, où des organisations économiques peuvent être appelées librement à collaborer, mais où des négociations avec l'étranger ne seront possibles qu'avec l'aide de l'Etat et où on pourra conclure une convention.

L'effort personnel organisé dans la vie économique est déjà développé à un point dont peu se représente l'importance. Lorsque l'on tient compte que 400,000 consommateurs sont organisés dans des coopératives, qu'il existe 10,000 coopératives agricoles, qu'une liste des associations professionnelles suisses publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail mentionne plus de 700 organisations économiques, si l'on considère en outre qu'il n'existe pour ainsi dire plus aucune branche de l'économie qui ne soit pas liée par des ententes ou conventions cartellisées, c'est alors seulement qu'on se rendra compte que l'économie actuelle est organisée dans une forte mesure par des associations d'entr'aide.

Bien que l'intervention des organisations économiques se manifeste sous de nombreuses formes et dans de nombreux domaines, il arrive qu'elle ne suffit pas dans bien des cas. Elle s'avère incapable surtout lorsque le travail de l'organisation d'entr'aide est saboté par les non-organisés. Comme on le sait, c'est ici que les partisans de la corporation s'interposent et demandent que l'on accorde aux organismes économiques des compétences pour que la réglementation de la production, des prix, etc., à laquelle ils tendent, soit reconnue d'applicabilité générale, c'est-à-dire également à ceux qui ne font pas partie de l'organisation.

L'idée fondamentale est juste: Lorsque la collectivité trouve une solution dans l'intérêt général, il ne faut pas que l'entêtement de quelques réfractaires la fasse échouer. Le principe de la liberté peut ainsi devenir exactement le contraire. Mais le moyen préconisé est faux. Il ne faut pas conférer à l'organisation économique des droits qui lui permettront d'imposer sa solution par la force; elle deviendrait ainsi une organisation semi-étatique et il ne serait plus question d'entr'aide à ce moment-là. Comme on le suppose très souvent, il ne s'agirait également pas de la « dépolitisation » de l'économie, au contraire, cela mènerait à la « surpolitisation » la plus funeste de l'économie.

Les compétences entre l'Etat et les organisations d'entr'aide ne doivent pas se confondre. Dans les cas où l'organisation n'arrive pas par ses propres moyens, l'Etat interviendra lui-même et en prendra la responsabilité. Cela offre le grand avantage pour *l'organisation économique de rester autonome et de ne pas devenir un organe de l'Etat*. C'est là une condition sine qua non pour les syndicats, qui ne sauraient en aucun cas admettre de tomber au rang d'organisations subordonnées à l'Etat; car ce serait la fin de la démocratie. De plus le moyen que nous préconisons aurait l'avantage de ne pas conférer trop d'influence à une organisation d'intérêts (ce qu'est en réalité toute association professionnelle),

il maintiendrait au contraire dans le juste milieu ses tendances avec celles des autres organisations économiques.

De plus l'obligation nécessitée par des intérêts supérieurs devrait rester dans les limites indispensables. L'Etat peut atteindre cette mesure plus facilement que lorsque l'on confère aux organisations économiques certains droits qui relèvent bien plus de l'Etat, et le danger qu'ils représenteraient, si l'on devait en abuser, ne serait certainement pas moindre.

C'est pour ces diverses raisons que les syndicats adoptent une attitude quelque peu réservée à l'égard des efforts tentés par les milieux de l'artisanat qui voient dans la déclaration d'applicabilité générale des contrats collectifs, le noyau de la réorganisation économique. Ces milieux partent bien plus de l'idée de la protection des prix que de la nécessité, au cours du développement de l'économie, d'empêcher le travail et le capital de dévier et de concilier la production avec les besoins de la consommation.

La manière dont interviendra l'Etat à ce moment-là, soit en imposant des conditions légales minima comme pour la protection ouvrière, ou en déclarant applicable à tout le monde un règlement décrété librement, ne jouera plus un rôle prépondérant si l'Etat se prononce sur ce règlement et si les organisations économiques conservent toute leur liberté d'action.

* * *

Nous nous bornons à ces quelques commentaires. Il serait difficile d'entrer dans des détails sans tenir compte des conditions propres à chaque branche économique. Car, comme nous l'avons dit, il n'existe pas de schéma qui soit applicable à tous les cas. Nombreuses sont les solutions qui prendront corps à la suite de la réalisation pratique seulement. C'est pourquoi il importe avant tout de commencer et de chercher le meilleur moyen de réussir sur la base des expériences faites.

L'initiative pour combattre la crise économique est un commencement. Elle n'offre aucune solution d'ordre général, ni durable, précisément parce qu'il s'agit tout d'abord de la mettre à l'épreuve et non pas de présenter un projet tout fait. Les expériences faites au cours de l'accomplissement des tâches les plus importantes de la politique économique et de la lutte contre la crise permettront plus tard de travailler à l'organisation de notre économie publique sur une base beaucoup plus étendue. Mais l'initiative est précisément combattue par ceux qui voudraient aller beaucoup plus loin que ne le préconisent les revendications qu'elle contient. Peu nous chaut qu'ils le fassent par bêtise ou par entêtement. Ils se font ainsi le plus grand tort à eux-mêmes. Ils n'arriveront pas à supprimer les pensées fondamentales que contient l'initiative. Nous sommes persuadés que la Suisse sera également contrainte de suivre le plan de l'organisation économique dirigée, si elle ne veut pas vouer son économie très développée à l'anéantissement.